



Centre de gestion
de Seine-et-Marne
Fonction Publique Territoriale

NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE

DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le projet de budget primitif 2023 a été établi selon les orientations budgétaires présentées lors du Conseil d'administration du 16 janvier 2023.

L'instruction budgétaire et comptable applicable au Centre de gestion est la nomenclature M 832.

Pour rappel, le Conseil d'administration s'est prononcé pour un maintien du taux de cotisation obligatoire à 0,65 % et une augmentation du taux de cotisation additionnelle à 0,14 % pour l'exercice 2023, soit un taux global de 0,79 %.

Les inscriptions budgétaires pour l'exercice 2023 ont été établies au regard des orientations stratégiques mentionnées dans le rapport d'orientations budgétaires (ROB), soit une stratégie, basée sur les cinq axes interdépendants :

1. Axe 1 : Promouvoir le développement et la transformation de l'Établissement, administration d'expertise, qui est aujourd'hui au cœur de la réforme territoriale (cf. Loi du 06 août 2019) ;
2. Axe 2 : instaurer des relations fortes avec les administrateurs, les élus locaux et nationaux particulièrement dans le cadre des instances de la Fédération Nationale des Centres de Gestion (FNCDG), les fonctionnaires DGS, DRH..., le Conseil Départemental, la Région Île-de-France, le CNFPT... ;
3. Axe 3 : élargir les compétences et trouver des solutions d'accompagnement aux collectivités Seine-et-Marnaises, développer des partenariats ;
4. Axe 4 : développer la communication du CDG tant en externe qu'en interne (en accentuant la visibilité et la lisibilité de l'offre existante et future) ;
5. Axe 5 : Moderniser l'image du CDG 77 en élaborant notamment une nouvelle identité visuelle de l'établissement (logo, charte graphique, supports de communication, mise en service d'un nouveau site Web dès le second semestre 2021).

Ces axes se déclineront en 2023 comme suit :

- **Attractivité :**

La crise de recrutement ressentie depuis 2019 en Seine-et-Marne s'est généralisée. La mise en place de la marque employeur (celle-ci devant servir de bannière pour l'attractivité du service public et la valorisation des 250 métiers de la fonction publique territoriale) sera un enjeu essentiel en 2023.

Accusé de réception en préfecture
077-287708325-20230306-23-05-DE
Date de télétransmission : 06/03/2023
Date de réception préfecture : 06/03/2023

- Direction Générale des Services

Déploiement de la Marque employeur,

Participation au fonctionnement des instances de la FNCDG, du GIP et de l'ANDCDG,

Mettre en place une stratégie de communication (évolution des outils et des méthodes de communication en interne et en externe),

Créer des indicateurs financiers et budgétaires concernant la situation financière de l'établissement pour une aide à la décision,

Préparer le passage à la M57,

Animation du dialogue social interne et des questions relatives aux conditions de travail (prévention, protection sociale ...),

Pilotage des réflexions sur l'ajustement potentiel des moyens et de l'organisation, notamment concernant les missions partagées (médiation préalable obligatoire, dispositif de signalement des violences) et les objectifs transversaux (recherche d'optimisation financière des services proposés en convergence avec la comptabilité analytique, engagement de démarches visant une plus grande sobriété énergétique et numérique et déploiement et optimisation du logiciel de gestion du temps),

Accompagnement des collectivités dans les réorganisations de service (soutien aux projets RH des collectivités en matière de temps de travail, règlement intérieur, RIFSEEP, lignes directrices de gestion, télétravail, etc.)

- Pôle prévention et santé

Santé au travail : adaptation de l'activité dans le cadre du nouveau décret sur la médecine du travail (amélioration des conditions de vie et de travail dans les services, évaluation des risques professionnels, protection des agents contre l'ensemble des nuisances et les risques d'accidents de service ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel, adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la physiologie humaine, en vue de contribuer au maintien dans l'emploi des agents, de l'hygiène générale des locaux de service, dans les restaurants administratifs etc., sans oublier les visites d'information et de prévention Poursuite et développement des accompagnements individuels au travers les entretiens de la psychologue, de la chargée de mission sociale ...

- Administration numérique

Déploiement de l'offre de service aux collectivités autour de la cybersécurité : diagnostic, préconisations, orientation vers des prestataires spécialisés ; déclinaison des prestations sous forme d'ateliers regroupés entre collectivités ; mise en œuvre du partenariat avec l'AMF 77, Mise en place et proposition de missions de diagnostic et conseil (état des lieux, préconisations, définition d'une stratégie de transformation numérique) et renforcement de leur visibilité,

Proposition également d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (analyse du besoin, analyse du marché, aide à la réalisation d'une consultation et à la mise en œuvre de nouvelles solutions),

Déploiement au sein du CDG des évolutions relatives à l'infrastructure et aux outils IT, notamment concernant MS 365 au sein du CDG,

Mise en œuvre du plan cybersécurité et des actions de mise en conformité avec le RGPD au sein de notre établissement,

Mise en place de la GED (gestion électronique des documents) pour l'ensemble des activités des services du CDG et notamment les dossiers individuels des agents.

Accusé de réception en préfecture
077-287708325-20230306-23-05-DE
Date de télétransmission : 06/03/2023
Date de réception préfecture : 06/03/2023

- Instances consultatives (CAP, CCP, CST et conseils de discipline)

Formation des membres sur le 1er semestre 2023,

Conseil relatif aux dossiers des instances et mise en place de la dématérialisation des procédures d'instruction des dossiers,

Accompagnement des organisations syndicales et négociation puis mise en œuvre du nouveau protocole syndical, suite aux élections professionnelles de décembre 2022.

Modes de règlement alternatif des conflits et précontentieux

Mise en place et déploiement sur l'ensemble du département de la médiation préalable obligatoire (MPO),

Poursuite des missions de référent Déontologie et Laïcité, protection des lanceurs d'alerte et mise en place du dispositif de signalement.

- Emploi, carrière et mobilité

Constitution du vivier du service « mission intérim », professionnalisation et mise en place au second semestre,

Lancement de la première session de formation « secrétaire de mairie »,

Mise en œuvre de la nouvelle convention triennale signée avec le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique),

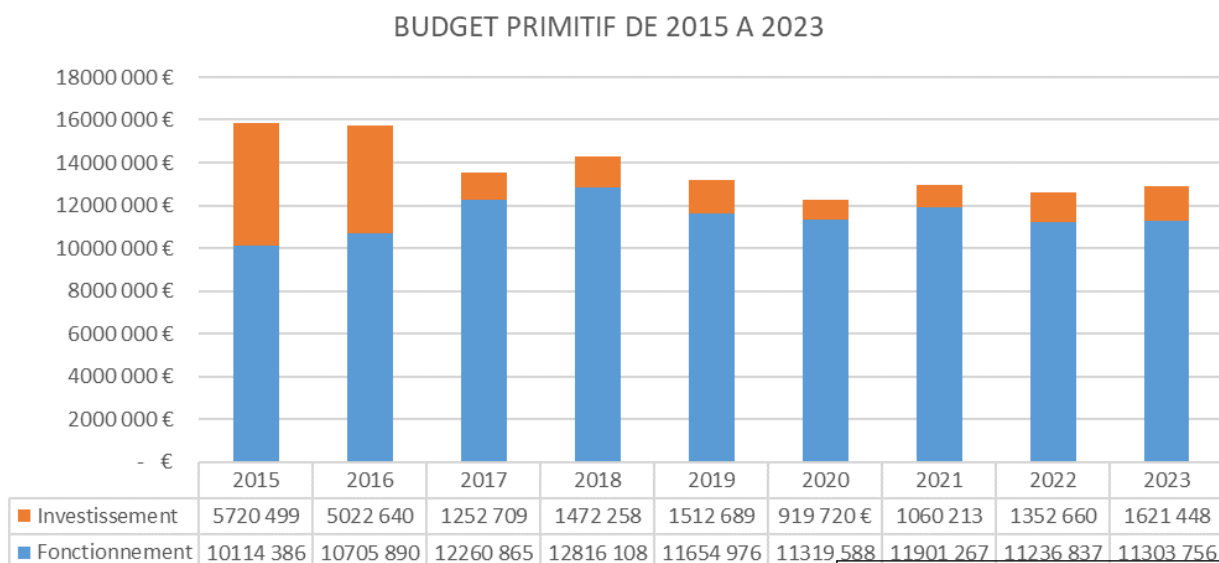
Concours et examens

Adapter la gestion des concours et examens en rationalisant les procédures et en veillant à la pertinence réglementaire et pédagogique des épreuves, en réduisant les coûts de gestion en utilisant les moyens de communication et les "nouvelles technologies"...

Poursuite de la réalisation du calendrier 2023, et engagement sur le calendrier 2024

Réalisation de certaines opérations (concours et examens de la filière sapeurs-pompiers) en collaboration avec le SDIS 77 notamment pour l'organisation du concours de caporal avec toutefois une vigilance quant au niveau de financement des concours de catégorie A et de catégorie B).

Evolution du budget primitif de 2015 à 2023



Accusé de réception en préfecture
077-287708325-20230306-23-05-DE
Date de télétransmission : 06/03/2023
Date de réception préfecture : 06/03/2023

Tableau d'équilibre général du budget primitif 2023

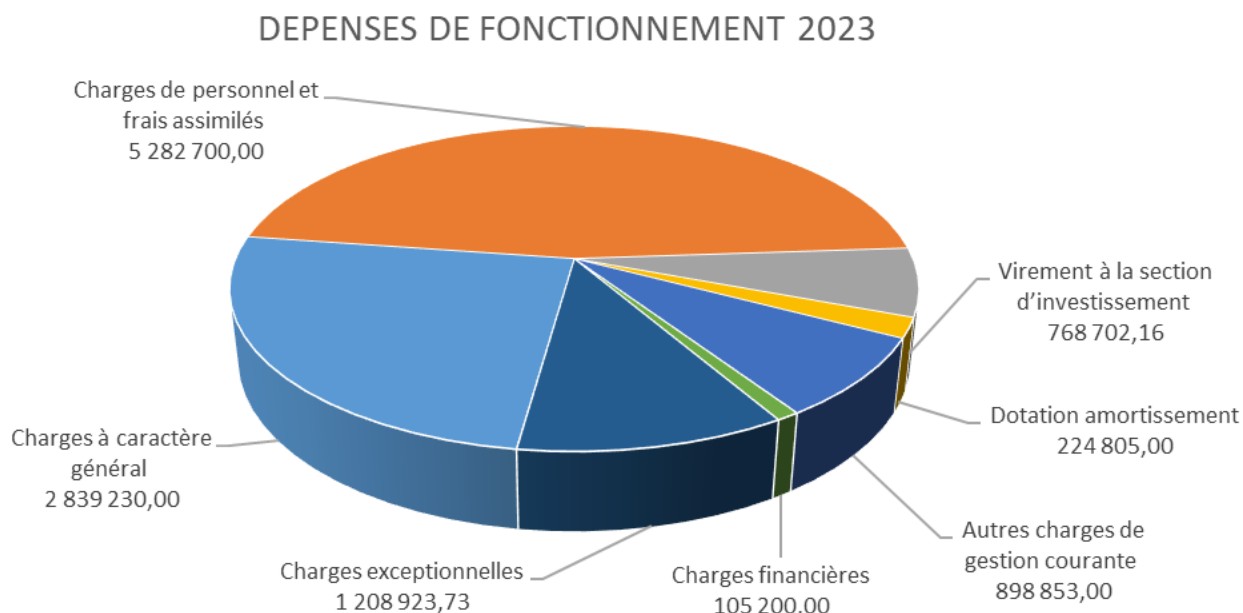
FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Dépenses	%	Chapitre	Recettes	%
Charges caractère gén (011)	2 839 230,00	25,06%	Produits des services (70)	6 293 878,00	55,56%
Charges personnel (012)	5 282 700,00	46,63%	Dotations (74)	60 000,00	0,53%
Autres charges gestion (65)	898 853,00	7,93%	Autres produits gestion (75)	385 000,00	3,40%
Charges financières (66)	105 200,00	0,93%	Atténuation charges (013)	138 200,00	1,22%
Charges execept (67)	1 208 923,73	10,67%	Excédent N-1 (002)	4 446 683,73	39,25%
Dotations aux amorts(68)	224 805,00	1,98%	Produits exceptionnels (77)	105,00	0,001%
Virement sect invest (023)	768 702,16	6,79%	Reprises amort. et provis. (78)	4 547,16	0,04%
TOTAL DEPENSES	11 328 413,89	100,00%	TOTAL RECETTES	11 328 413,89	100,00%

INVESTISSEMENT					
Chapitre	Dépenses	%	Chapitre	Recettes	%
Solde exécution N-1 (001)	574 092,91	35,75%	Virement sect fonct (021)	768 702,16	47,87%
Rembt emprunts (16)	333 100,00	20,74%	Dotations (10)	592 092,91	36,87%
Immos incorporelles (20)	159 000,00	9,90%	Amorts des immos (28)	215 805,00	13,44%
Immos corporelles (21)	535 050,00	33,32%	ICNE (16)	20 190,00	1,26%
Reprise Amortissement (28)	4 547,16	0,28%	Provisions (49)	9 000,00	0,56%
TOTAL DEPENSES	1 605 790,07	100,00%	TOTAL RECETTES	1 605 790,07	100,00%

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement

Le « graphique » présente la ventilation des mouvements par chapitre budgétaire des prévisions budgétaires.



Chapitre 011 - Charges caractère général

Ce chapitre est consacré à toutes les dépenses courantes de fonctionnement du Centre de gestion et s'élève à 2 839 230 euros. Les inscriptions budgétaires augmentent de 22 % par rapport aux inscriptions de l'année précédente, en raison notamment :

Accusé de réception en préfecture
077-287708325-20230306-23-05-DE
Date de télétransmission : 06/03/2023
Date de réception préfecture : 06/03/2023

- De la prise en charge par le service concours de l'organisation du concours de caporal de sapeur-pompier professionnel pour le compte du SDIS.
- De la poursuite de la mise en place de la prestation d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel (RGPD) avec une prévision de 35 000 euros de dépenses auprès du prestataire.
- D'un réajustement de 100 000 € supplémentaire des remboursements des coûts lauréats facturés par les autres Centres de gestion
- De la prise en compte de l'augmentation du coût de l'énergie prévu pour 2023 sur les bâtiments de Lieusaint et du Mée.

Chapitre 012 - Charges personnel

Le chapitre concerne la masse salariale et les cotisations aux différents organismes sociaux des agents du Centre ainsi que des agents pris en charge (FMPE - fonctionnaire momentanément privé d'emploi). 5 282 700 € inscrit à ce chapitre, soit une augmentation d'environ 14% par rapport au Budget Primitif 2022, en raison de :

- D'un effet GVT (Glissement, Vieillesse, Technicité) de 1,5% pour les titulaires de la fonction publique
- Du recrutement en 2022 d'un responsable communication institutionnelle et de 3 apprentis supplémentaires.
- De la prévision de recrutement de 2 médecins, de 2 agents pour le fonctionnement du service intérim territorial, 1 chargé de mission territoriale, 1 adjoint à la responsable du service protection sociale, 1 gestionnaire carrière paie.
- De la mise en place d'un budget de 70 000 euros pour le recrutement des intérimaires pour le service intérim.
- D'une augmentation du volume et de la prise en charge des tickets restaurants

Chapitre 023 : virement à la section investissement

Il s'agit du montant nécessaire à l'équilibre de la section investissement.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Les inscriptions budgétaires de ce chapitre correspondent à l'ensemble des indemnités versées aux élus, les remboursements aux collectivités des charges liées aux activités syndicales ainsi que les subventions aux associations et fédération.

Par suite de modifications de la nomenclature budgétaire, deux nouvelles imputations article 6512 – Droits d'utilisation – informatique en nuage et article 6518 – autres sont ouverte afin d'acquérir de nouvelles applications informatiques. Les applications sont maintenant proposées en mode SAAS (droit d'usage).

Chapitre 66 - Charges financières

Inscription de 85 000 € pour le paiement des intérêts des emprunts contractés, auxquels s'ajoutent 20 200 € au titre des ICNE (intérêts courus non échus).

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles

Article 678 : une somme de 1 197 423,73 € correspond à la réserve de crédit.

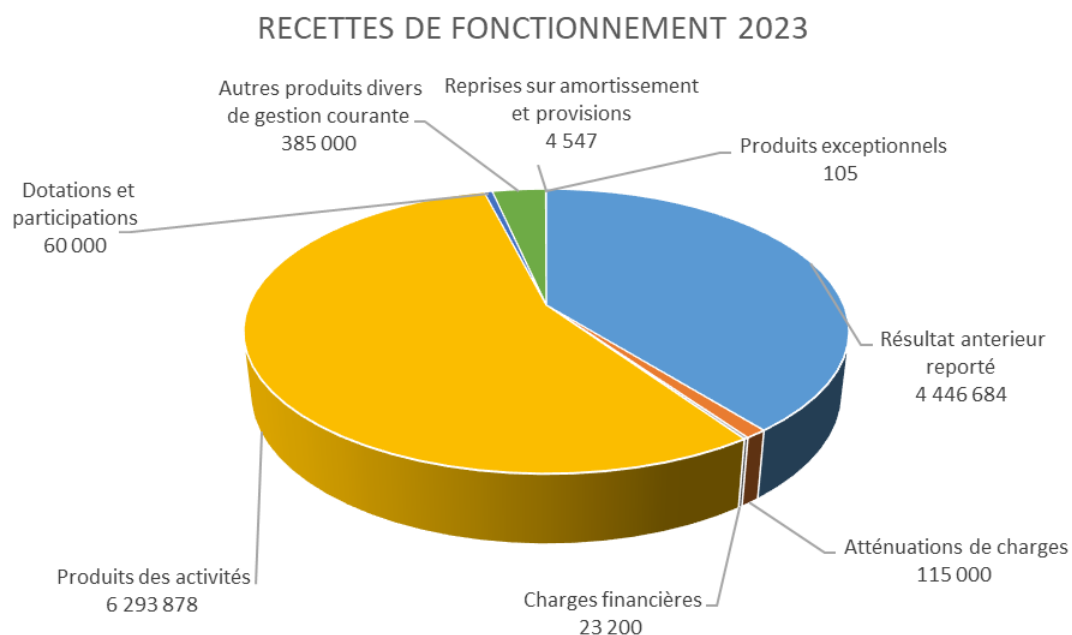
Chapitre 68 - Dotations aux amortissements et provisions

Inscription d'une somme de 215 805 € correspondant aux écritures d'amortissement pour l'année 2023 et de 9 000,00 € en provision pour dépréciation des actifs. Ces écritures s'équilibrent avec le chapitre 28 et 49 en recettes d'investissement.

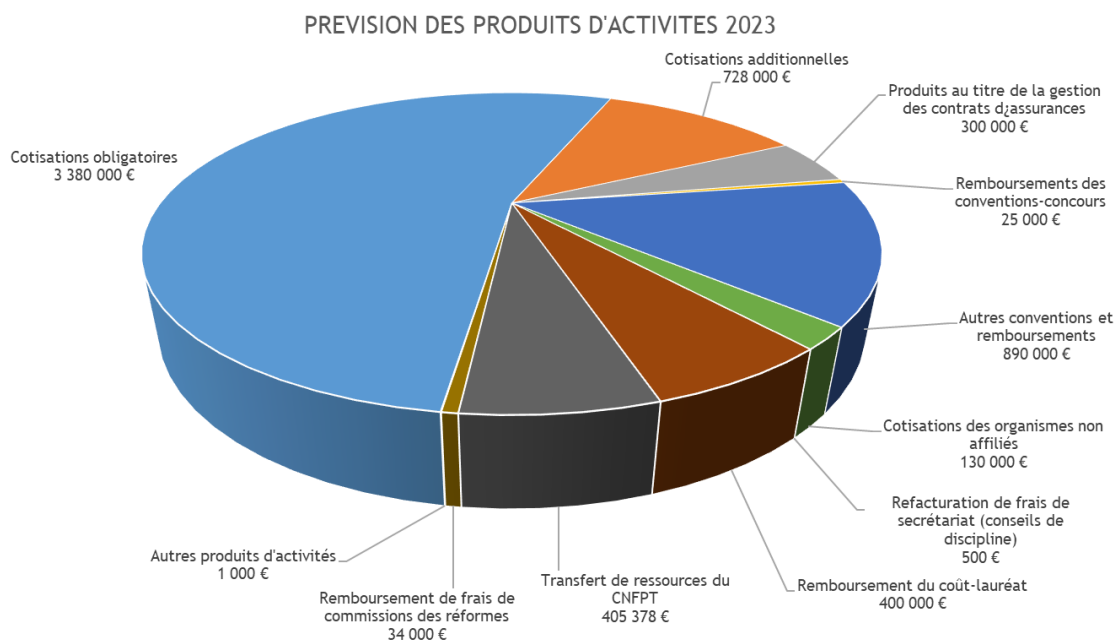
Accusé de réception en préfecture 077-287708325-20230306-23-05-DE Date de télétransmission : 06/03/2023 Date de réception préfecture : 06/03/2023
--

Les recettes de fonctionnement

Le graphique présente la ventilation des mouvements par chapitre budgétaire des prévisions budgétaires.



Chapitre 70 - Produits des services

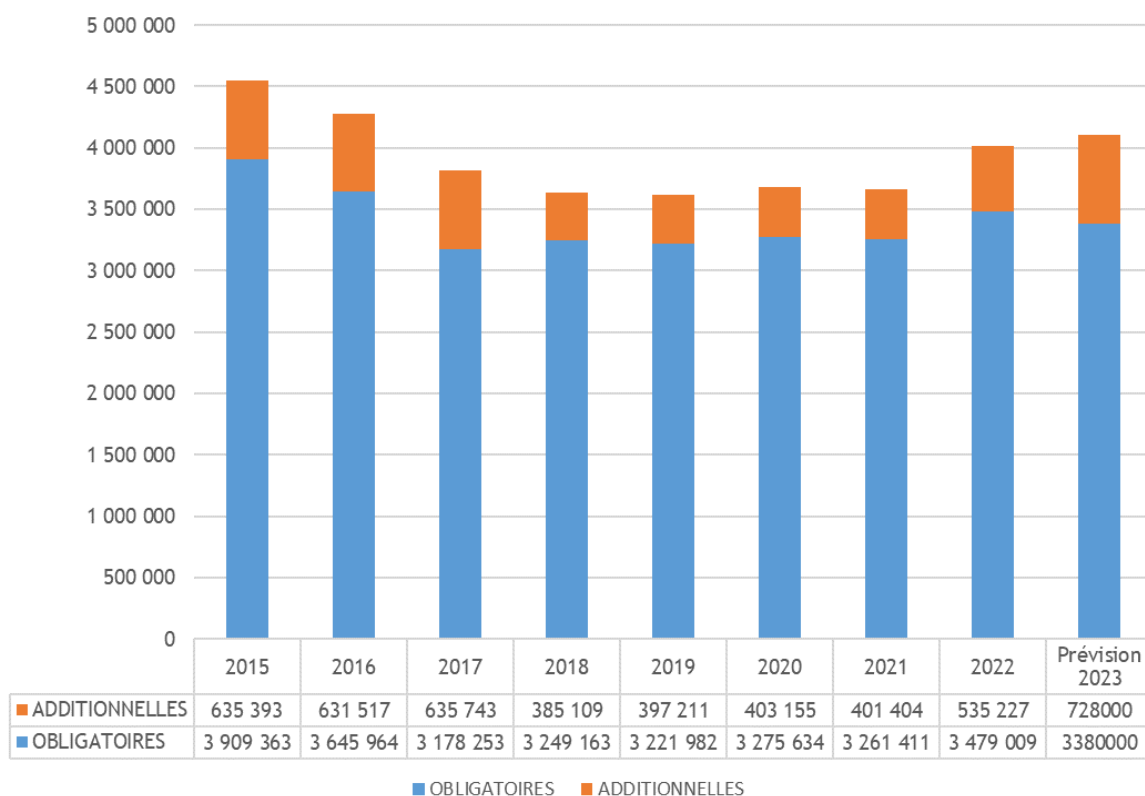


Article 7061 - Cotisation obligatoire et article 7062 - Cotisation additionnelle

Les cotisations sont assises sur la masse salariale de toutes les collectivités affiliées au Centre de gestion, la recette totale attendue est estimée à 4 108 000 €.

Accusé de réception en préfecture
077-287708325-20230306-23-05-DE
Date de télétransmission : 06/03/2023
Date de réception préfecture : 06/03/2023

Evolution des recettes issues des cotisations des collectivités et établissements affiliés



Article 7066 - Contribution des organismes non affiliés

Contributions des communes adhérentes au socle commun. (Chelles, Meaux, Melun, Pontault-Combault et Montereau-Fault-Yonne depuis)

La recette estimée à 130 000 € est assise sur la masse salariale des communes adhérentes au socle commun.

Article 70632 - Inscription de 300 000 €

Produits au titre de la gestion des contrats d'assurance groupe calculé en application des tarifs votés par le Conseil d'Administration.

Article 70638 - Conventions et autres remboursements

Les recettes ont été estimées à 890 000 € en application des tarifs des missions facultatives et de la convention FIPHP 2023-2025

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

Article 752 : Indemnité d'occupation du bâtiment du Mée-sur-Seine - 385 000 € inscrits.

Chapitre 013 - Atténuation de charges

Article 6439 : Remboursement rémunération personnel privé d'emploi

Il s'agit du remboursement de rémunération de personnels privés d'emploi. Les contributions des collectivités à la suite de la prise en charge de leurs agents ne s'élèvent plus qu'à 38 000 € pour 2 agents avec des taux de remboursement entre 100% et 75%.

Article 6479 : Remboursement sur autres charges sociales

Remboursement de la quote-part des tickets restaurants dû par les agents du Centre soit 3 € par jour travaillé.

Accusé de réception en préfecture
077-287708325-20230306-23-05-DE
Date de télétransmission : 06/03/2023
Date de réception préfecture : 06/03/2023

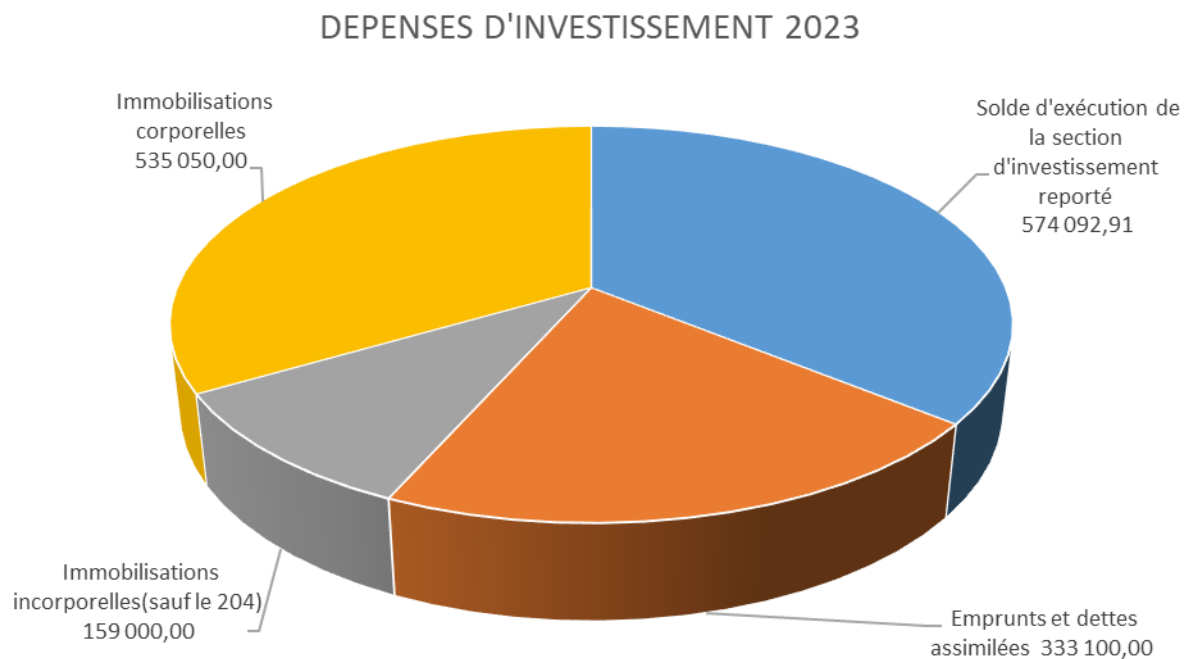
Chapitre 002 - Excédent antérieur reporté de fonctionnement

Excédent de fonctionnement 4 446 683,73 € - reprise du résultat 2022.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement

Le graphique présente la ventilation des mouvements par chapitre budgétaire des prévisions budgétaires.



001 - Résultat d'investissement

574 092,91 € Déficit de l'exercice 2022 de la section d'investissement

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées

Inscription d'un crédit de 309 900 € - Remboursement de l'annuité de l'emprunt en capital ainsi que 23 200 € au titre des ICNE.

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles

Inscription d'un crédit de 159 000 € dans le cadre des choix stratégiques prévus pour l'exercice 2023, à savoir la poursuite des audit informatiques et études dans ce domaine qui peuvent être financées pour moitié par France Relance.

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles

Inscription d'un crédit de 535 050 €, notamment pour :

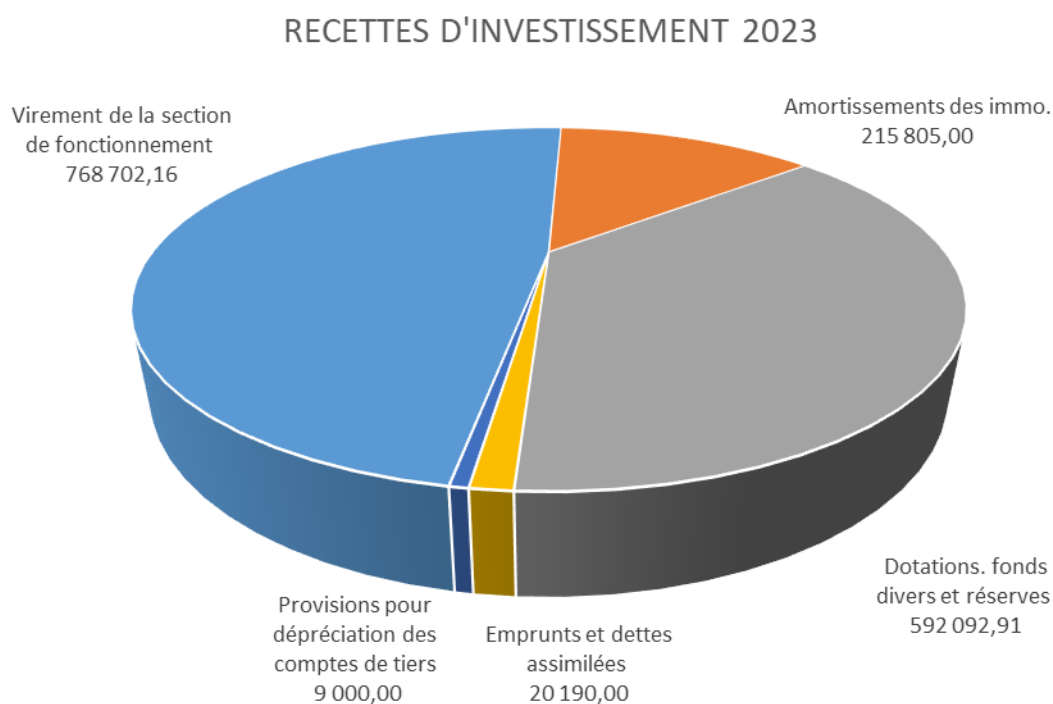
- Renouvellement du parc de PC
- Dématérialisation de la production du service concours
- Travaux pour mise en place des nouveaux services

Accusé de réception en préfecture
077-287708325-20230306-23-05-DE
Date de télétransmission : 06/03/2023
Date de réception préfecture : 06/03/2023

- Travaux éclairage parking
- Changement du revêtement de sol de la salle FONTAINEBLEAU
- Création d'un point fumeur
- Achat nouveaux mobiliers et poursuite de la mise aux normes RGPD
- Achat de véhicule électrique

Les recettes d'investissement

Le graphique présente la ventilation des mouvements par chapitre budgétaire des prévisions budgétaires.



Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement

Part d'autofinancement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (768 702,16 €).

Chapitre 10 – Dotations

Article 10222 : F C T V A

Remboursement d'une partie de la TVA sur les dépenses d'investissement de l'année 2022 soit un montant attendu de 18 000 €.

Article 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé

Affectation de 574 092,91 € provenant d'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2022 pour couvrir le déficit d'investissement de l'année 2022.

Chapitre 28 - Amortissements des immobilisations

Prise en compte de la diminution de la valeur nette comptable des biens immobilisés soit une somme de 215 805 €. Ce compte s'équilibre en dépenses de fonctionnement article 6811.

Chapitre 49 - Provisions pour dépréciation des comptes de tiers

Contrepartie des provisions mises en dépense de fonctionnement au 6817 soit 9 000,00 €

EFFECTIFS AU 31/12/2022

PERSONNEL PERMANENT (Fonctionnaires titulaires et stagiaires)				
Grades ou emplois	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Temps non complet
Emploi FCT et coll. cabinet - 1	-	2	0	0
Directeur général des services	A	1	0	0
Directeur général adjoint des services	A	1	0	0
Filière administrative - 2	-	86	48	0
Administrateur hors classe	A	0	0	0
Administrateur	A	0	0	0
Directeur	A	0	0	0
Attaché hors classe	A	1	0	0
Attaché principal	A	3	0	0
Attaché	A	11	6	0
Secrétaire de mairie	A	1	0	0
Rédacteur Principal 1ère classe	B	11	9	0
Rédacteur Principal 2ème classe	B	3	2	0
Rédacteur	B	12	6	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	16	11	0
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	16	9	0
Adjoint administratif territorial	C	12	5	0
Technique - 3	-	17	5	0
Ingénieur	A	2	0	0
Technicien principal 1ère classe	B	2	1	0
Technicien principal 2ème classe	B	5	2	0
Technicien	B	3	1	0
Agent de maîtrise principal	C	1	1	0
Agent de maîtrise	C	0	0	0
Adjoint technique principal 1ère classe	C	0	0	0
Adjoint technique territorial	C	1	0	0
Adjoint technique principal 2ème classe	C	3	0	0
Sociale -4	-	11	1	0
Medecin hors classe	A	6	0	0
Psychologue en santé au travail de classe normale	A	1	0	0
Infirmier en santé au travail de classe normale	A	2	0	0
Assistant socio-éducatif	A	1	0	0
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	A	1	1	0
Culturelle - 8	-	3	2	0
Attaché de conservation du patrimoine	A	1	1	0
Assistant de conservation	B	1	0	0
Assistant de conservation principal de 2ème classe	B	1	1	0
Total général	-	119	56	0

Accusé de réception en préfecture
077-287708325-20230306-23-05-DE
Date de télétransmission : 06/03/2023
Date de réception préfecture : 06/03/2023

PERSONNEL PRIS EN CHARGE			
Grades ou emplois	Catégories	Nombre	Dont : Temps non complet
Filière administrative - 2	-	0	0
Directeur	A	0	0
Attaché principal	A	0	0
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	0	0
Adjoint administratif territorial	C	0	0
Technique - 3	-	2	0
Agent de maîtrise principal	C	1	0
Adjoint technique principal 2ème classe ppal	C	1	0
Adjoint technique territorial	C	0	0
Sportive -7	-	1	0
Educateur APS ppal 1ère classe	B	1	0
Educateur APS principal 2ème classe	B	0	0
Culturelle - 8	-	1	1
Professeur enseignement artistique hors classe	A	0	0
Bibliothécaire	A	0	0
Assistant enseignement artistique ppal 1ère classe	B	1	1
Animation -9	-	1	0
Adjoint territorial d'animation	C	1	0
Total général	-	5	1

IV - Annexes - Etat du personnel					
Agent non titulaires (Emplois pourvus)	Catégories	Secteur	Rémunération		Contrat
			Indice	Euros	
Indices Euros	-				
Médecin HC	A	MS			L 332-10
Médecin HC	A	MS			L 332-8
Psychologue en santé au travail de classe normale	A	MS			L 332-8
Infirmier en soins généraux de classe normale	A	MS			L 332-8
D.G.S. de + de 150 000 habitants	A	ADM			L 343-1
Attaché Hors Classe	A	ADM			L 332-8
Attaché Principal	A	ADM			L 332-8
Attaché	A	ADM			L 332-8
Attaché	A	ADM			L 332-14
Adjoint administratif	C	ADM			L 332-8
Adjoint administratif	C	ADM			L 332-14
Adjoint administratif	C	ADM			L 332-14
Rédacteur	B	ADM			L 332-8
Rédacteur	B	ADM			L 332-8
Ingénieur	A	TECH			L 332-8
Ingénieur	A	TECH			L 332-8
Technicien	B	TECH			L 332-8

ETAT DE LA DETTE AU 01/01/2023

- Organisme prêteur : Crédit Agricole Brie Picardie
- Objet de l'emprunt : Acquisition et aménagement du siège du Centre de Gestion
- Capital emprunté : 11 000 000 €
- Durée : 20 ans
- Taux d'intérêt : 3.85% (taux fixe) – Index EURIBOR 3 mois
- Capital restant dû (CRD) au 01/01/2023 : 2 324 250,15 €
- Date de la dernière échéance : 01/04/2030

Accusé de réception en préfecture
077-287708325-20230306-23-05-DE
Date de télétransmission : 06/03/2023
Date de réception préfecture : 06/03/2023